

Membres	23
Présent(s)	12
En audio/visioconférence	3
Représenté(s)	4
Quorum	16

### SÉANCE DU 26 OCTOBRE 2021

- Présents au siège : Sous la Présidence de Monsieur Salah KOUSSA, Président du Conseil d'administration, Madame Françoise BENOIT, Monsieur Philippe BIES, Madame Anne BOUCARD, Monsieur Céleste KREYER, Monsieur Dominique LEBLANC, Madame Geneviève MANKA, Monsieur Bernard MATTER, Monsieur Rémy OSSWALD, Madame Josiane REIBEL, Monsieur Alexandre SCHNELL, Madame Lucette TISERRAND et Monsieur Sébastien EHRET (Représentant de la société EMHA)
- Présents à distance : Madame Virginie JACOB, Madame Catherine JAEGLE, Madame Nadia MONKACHI, Madame Brigitte OFFNER (Commissaire du gouvernement DDT 67) et Monsieur Alexandre KAYSER (Représentant Madame Emmanuelle SERRANO pour In Extenso - Commissaire aux comptes)
- Assistaient en outre : Monsieur Jean-Bernard DAMBIER (Directeur général), Monsieur Jean-Baptiste MALINGRE (Secrétaire général), Madame Céline RAYNAUD (Directrice du Pôle Gestion Locative et Relation Client), Madame Evelyne BRONNER (Directrice du Développement et de l'Investissement), Madame Viviane EHRHARDT (Directrice des Finances, de la Comptabilité et du Contrôle de Gestion), Monsieur Marc FRIEDRICH (Directeur des Ressources Humaines), Monsieur Frédéric GIRARD (Représentant du personnel) et Madame Laura SCHELLINGER (Assistante de Direction)
- Absents et excusés : Monsieur Frédéric BERNHARD, Monsieur Antoine BREINING (procuration à Monsieur Bernard MATTER), Madame Suzanne BROLLY (procuration à Madame Lucette TISSERAND), Monsieur Mustafa CAYLAK, Monsieur Gérard CONRAD (procuration à Monsieur Céleste KREYER), Madame Nathalie JAMPOC-BERTRAND, Madame Frédérique LINGELSER et Monsieur Patrice SCHOEPFF (procuration à Monsieur Salah KOUSSA)

---

Le Conseil d'administration,  
Vu le rapport du Directeur général  
Délibère :

**CA/2021/026 : Orientations budgétaires pour l'année 2022**

Il est décidé :

1. De prendre acte des orientations générales du budget pour l'année 2022 conformément aux dispositions de l'article R 423-6 du Code de la Construction et de l'Habitation.
2. D'autoriser Monsieur le Directeur général à signer tout acte afférent.

Ce point de l'ordre du jour est adopté avec une voix contre

Le Directeur général,  
Jean-Bernard DAMBIER  
Pour extrait conforme